

Axe 2-8 Participation à l'élaboration interprofessionnelle d'un programme d'ETP ou coordination d'un programme

Type d'action :

Action de Démarches collectives sur un territoire

Critères de validation de l'action :

- Pas de prévalidation par le CNP
- Programme validé par une ARS

Traçabilité de l'action et SI :

- Dans l'attente d'une plateforme de suivi, il faut conserver l'attestation de l'organisme ou du responsable du programme avec la validation d'une ARS

Périodicité :

- 1 maximum tous les trois ans

Références de l'action :

- HAS :

Éducation thérapeutique du patient (ETP) : https://www.has-sante.fr/jcms/c_1241714/fr/education-therapeutique-du-patient-etp

Éducation thérapeutique du patient. Comment la proposer et la réaliser :

[https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/etp - comment la proposer et la realiser - _recommandations juin 2007.pdf](https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/etp_-_comment_la_proposer_et_la_realiser_-_recommandations_juin_2007.pdf)

- Règlementaire :

Éducation thérapeutique du patient : [articles L1161-1 à L1162-1 du CSP](#)

[Arrêté du 30 décembre 2020 relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de déclaration et modifiant l'arrêté du 2 août 2010 modifié relatif aux compétences requises pour dispenser ou coor](#)

- Autres :

Catalogue :

- Sans objet

L'action doit répondre à un ou plusieurs des objectifs suivants :

2.1. Évaluer et auto-évaluer ses pratiques afin de les rendre conformes et adaptées

- Utiliser des méthodes en auto-évaluation critique pour identifier les forces et les domaines d'amélioration dans la pratique professionnelle.
- Apprendre à utiliser des outils et des méthodes d'évaluation des pratiques, et à mettre en œuvre des actions correctives pour améliorer la conformité et l'efficacité.

2.2. Assurer la conformité aux recommandations des bonnes pratiques de la profession ou de sa spécialité

- Interpréter les dernières recommandations et bonnes pratiques pour la profession ou la spécialité spécifique.
- Vérifier la bonne application et s'exercer à mettre en œuvre les recommandations dans des scénarios de pratique réels pour garantir une mise en œuvre efficace.
- Apprendre à appliquer des principes de santé environnementale et d'éco-responsabilité afin de promouvoir des pratiques durables et sécuritaires

2.3. Intégrer et mettre en œuvre les référentiels qualités adaptés à la profession ou sa spécialité

- Acquérir des connaissances sur les référentiels de qualité pertinents pour la profession ou la spécialité et comprendre leur application pratique.
- Maîtriser l'intégration de ces référentiels dans la pratique quotidienne pour améliorer la qualité et l'efficacité.